

**Orientation et perspectives de rénovation de la voie professionnelle dans le secteur sanitaire et social**

La problématique posée par le ministère de passage à un cursus en 3 ans dans cette filière pose plusieurs problèmes :

- les champs professionnels couverts regroupent des diplômes relevant de divers ministères et donc de leurs propres CPC ( affaires sociales, La santé, Jeunesse et sport, emploi et solidarité)
- Au niveau 4, dans le domaine social , les diplômes sont exclusivement réservés aux affaires sociales ! Idem à Jeunesse et sports ! A la santé , il n'existe pas d'emploi identifié et reconnu à ce niveau (le diplôme d'aide soignante est de niveau 5, celui d'infirmière de niveau 3!)
- Un seul bac pro existe et est très récent , c'est le bac pro SPVL, qui n'a que très peu été développé et qui est plutôt du domaine du social, voir de la politique de la ville ! mais il ne reflète pas l'essentiel des poursuites d'études post BEP Carrières sanitaires et sociales , ni même leur demande!
- Il est important de maintenir un niveau 5 bien identifié à double finalité : poursuites d'études et insertion !
- Le BEP reste encore un moyen d'accès aux concours des formations de la santé ou des autres ministères ! cela doit être pris en compte .
- Il apparaît nécessaire de développer les partenariats avec le ministère de la santé en priorité, pour développer dans l'éducation nationale des formations telle que celle d'aides soignantes.
- Enfin le BEP, est un des rares BEP à être reconnu et validé dans les conventions collectives des secteurs concernés (Maintien à domicile, fonction publique territoriale...) et à donner lieu à un classement dans les grilles de rémunérations .

Partant de tous ces constats, il est important :

- De se repositionner en interministérielle pour réfléchir à l'opportunité d'une filière en 3 ans.
- De rénover le BEP, qui comme tous le sera le groupe de travail lancé depuis plus d'un an a déjà bien avancé , mais tout est stoppé à cause de la réforme annoncée !)

Le ministère répond sur ces constats :

Cette filière très particulière **ne sera pas touchée de façon immédiate** par le projet en cours du ministère, et nous nous donnons **2 voir 3 années** pour y travailler .

Cependant Mme Malicot a précisé que **l'identification des champs professionnels** des secondes allaient être déterminants, et qu'il n'était **pas question de déprofessionnaliser les BEP** dans le cadre de leur rénovation, si on voulait conserver un vrai diplôme d'insertion. C'est le premier chantier mis en route avec les signataires du protocole , et son résultat permettra d'orienter la CPC dans sa réflexion.

Les autres points abordés :

- Le projet de diplôme de conseiller en économie sociale et familiale :  
En effet ce diplôme est revu dans sa construction , sa validation et son contenu . Il a été retravaillé avec la direction des affaires sociales, ce qui explique sa structuration en domaines de compétences . Par contre des documents complémentaires donnés en séance ,et suffisamment importants pour nécessiter une étude approfondie, ne permettent pas de valider ce projet ce jour ! report en juin.
- La filière prothèse dentaire

Cette filière à ce jour comportait deux diplômes : le CAP et le BP ! Le CAP recrutait sortie de 3<sup>ème</sup> sur la voie scolaire , et des publics très divers et de niveaux très hétéroclites par la voie de l'apprentissage. Le BP lui n'était accessible qu'aux titulaires du CAP, mais sa capacité d'accueil était réduite .

Il apparaît aujourd'hui nécessaire **de moderniser la formation** ( informatisation, nouveaux matériaux, savoir faire nouveaux, introduction des notions de sécurité, traçabilité et qualité)

D'autre part , il est nécessaire **d'ouvrir sur la VAE** et comme dans tous les diplômes **d'introduire le CCF.**

**Une évolution vers la création d'un bac pro semble être la bonne solution** .Celui-ci , à terme , remplacera le BP qui fermera.

**Mandat de la CPC est donner pour ouvrir un groupe de travail dans ce sens.**

- Introduction du CCF en BTS opticien- lunetier

Le CCF est introduit dans les épreuves du domaine professionnel : l'une porte sur l'épreuve de contrôle d'équipement et réalisation technique et l'autre sur un rapport de stage en milieu professionnel .

Remarque : ces modalités ne s'appliquent pas aux candidats par la voie de l'apprentissage ou aux établissements privés hors contrat .

Cela rentrera en application à la rentrée 2008 pour une première session en 2010.

- Nouveau programme de physique chimie en BTS Analyses de biologie médicale :

Le programme proposé est mieux recentré et mieux réparti dans le temps en fonction des besoins .

Par ailleurs , la répartition des enseignements préconisée est de 1h classe et 1h groupe (la pratique actuelle étant de 1,5h groupe).

- Questions diverses :

- Les stages en milieu professionnels dans ce secteur posent des problèmes, car les structures d'accueil mettent de plus en plus de contraintes pour prendre les stagiaires (âge, mobilité, compétences, maturité, durée des PFE, nombre de stagiaires...etc.) ! il est impératif qu'ils prennent leurs responsabilités dans le respect de ce qu'ils ont réclamés en CPC !

Le Ministère rappelle bien évidemment ces obligations et les engagements pris et se dit conscient de cette difficulté , qui n'est pas que dans ce secteur!

- Les dispenses d'épreuve et de formation en fonction des diplômes déjà acquis : ces aspects sont certes d'ordre réglementaire, mais on constate que des élèves de CAP accueillis en MCAD par exemple, eu égard à leur niveau de recrutement et à leurs origines scolaires ne devraient pas être dispensés ni de temps de formation, ni d'épreuve d'examen, sous peine d'échouer de façon plus probante encore ! en effet , les épreuves qu'il leur reste sont les plus compliquées pour elles et il n'est pas rare qu'elles aient besoin des points d'avance des épreuves des matières qu'elles sont sensées maîtriser pour avoir l'examen !

Le ministère rappelle sur ce point, que les dispenses de formation sont de la responsabilité des équipes pédagogiques en fonction des profils , et que les dispenses d'épreuves, sont elles réglementaires, et donc devraient être pratiquées !

**La plus grande vigilance sur ces points doit être de mise, si nos souhaitons aider des élèves à réussir** .Nous ne pouvons pas forcément être d'accord avec ce point là qui ne prend pas en compte les typologies d'élèves les plus faibles !